



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/625
5 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 5 AOÛT 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer de ce qui
suit :

Le 25 juillet 1996, à 23 heures, alors que l'escorteur iraquien Al-Fida approchait de Khor Al-Amiya, se dirigeant vers l'entrée de Khor Abdallah, un hélicoptère de la marine des États-Unis d'Amérique l'a poursuivi et soumis à des provocations. En dépit du fait que le navire iraquien avait répondu aux demandes d'informations (nom du bâtiment, point de départ et destination, nombre de membres d'équipage, cargaison) qui lui avaient été adressées au moyen d'appareils de transmissions, l'hélicoptère américain a continué à l'empêcher de naviguer et à le mettre en danger. Le 26 juillet 1996, à 0 h 5, l'hélicoptère américain a repris contact avec l'équipage de l'escorteur et lui a enjoint de se diriger vers une zone déterminée aux fins d'inspection. Ensuite, l'hélicoptère a survolé le navire à basse altitude, braquant sur lui ses projecteurs et lui lançant des avertissements au moyen de ses appareils de transmissions. Le même jour, à 1 heure, l'escorteur est arrivé à un endroit situé à 6 milles au sud-ouest de Mina-al-Bakr, où la marine américaine lui a enjoint de demeurer sur place jusqu'au matin. À 6 heures, le navire de guerre américain No 39 s'est approché de l'escorteur et lui a adressé les mêmes demandes d'informations. Pendant ce temps, ledit navire de guerre mettait à l'eau un canot transportant 18 éléments de la marine américaine armés jusqu'aux dents et équipés d'appareils de transmissions, qui sont montés à bord de l'escorteur et ont investi l'ensemble du bâtiment; ils ont pris une copie des noms des membres de l'équipage ainsi que du certificat d'immatriculation du navire, avant de se retirer à 7 h 30.

Je vous demande d'intervenir auprès du Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour qu'il soit mis fin à ces actes de plus en plus fréquents auxquels se livre la marine américaine, sans aucune justification et en l'absence de toute provocation, en violation des dispositions de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international, et qui attestent de l'intention du Gouvernement des États-Unis d'exacerber la tension dans la région

et d'y créer un état de peur et d'instabilité à des fins qui lui sont propres. Je réaffirme en outre le droit juridiquement incontestable de la République d'Iraq d'exiger réparation pour les dommages causés par cet acte de provocation.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON
